Conseil communautaire Luberon Monts de Vaucluse

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
31 mars 2021
Données issues de la commission des finances et du bureau communautaire du 16 mars 2021

ANNEXE B - BUDGETAIRE

VOTE DU BUDGET 2021

Conformément à l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales, **une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux budgets primitifs et aux comptes administratifs de l'EPCI.**

Cette obligation est traduite au sein de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ceci permettant aux citoyens de mieux saisir les principaux enjeux financiers.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année.
Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

VOTE DU BUDGET 2021

Le vote du budget se place d'une part dans **un contexte de crise sanitaire, économique et sociale inédite** qui s'inscrit dans la durée et d'autre part dans **une refonte de la fiscalité locale** avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la diminution des impôts de production.

La crise a pour effet immédiat de fragiliser la santé financière des collectivités et notamment celle des EPCI dont les recettes dépendent pour plus de la moitié de la fiscalité économique.

Les EPCI n'ont donc aucune visibilité sur l'évolution de leurs recettes fiscales.

Parallèlement, tout en maintenant son programme d'investissement, LMV agglomération poursuit la montée en charge de ses compétences rendues obligatoires par la loi. Celle-ci est marquée par l'impact des coûts de gestion de ses équipements et la prise en compte des nouvelles dépenses liées aux différentes mesures sanitaires et soutiens aux entreprises.

EXERCICE BUDGETAIRE 2021
BUDGET PRINCIPAL

UN CONTEXTE INCERTAIN

L'exercice budgétaire 2021 invite à la prudence.

Tout d'abord, les effets de la crise sanitaire sur le secteur économique risquent de se prolonger dans le temps.
Par la suite, les réformes fiscales engagées avant et pendant la crise sanitaire (TH, baisse des impôts de production) viennent figer durablement les marges de manœuvre du bloc communal et notamment des intercommunalités. En effet, la suppression de la taxe d'habitation provoque une réduction du levier fiscal à disposition des collectivités, qui seront davantage dépendantes du produit fiscal généré par la taxe foncière des propriétaires et des entreprises. L'impôt local sera davantage déconnecté de la réalité du territoire, dans la mesure où le contribuable national (TVA) viendra compenser les exonérations fiscales locales.
Enfin, on ne peut que s'interroger sur le difficile équilibre entre le redressement des comptes publics et la nécessité d'accompagner la reprise économique.

EN FONCTIONNEMENT, certains postes de dépenses subissent des évolutions à la hausse sous l'effet de plusieurs facteurs :

- La dynamique des charges transférées obligatoirement à LMV (pluvial).
- L'augmentation des contributions aux syndicats de déchets (hausse du coût de traitement, filières de reprise en difficulté, hausse de la TGAP).
- Les indices de révision des prix de certains contrats de prestations.
- Les évolutions liées à l'augmentation des tarifs (fluides, etc.)
- Des évolutions réglementaires ou fiscales qui ont un impact sur des dépenses de fonctionnement (indemnités de fin de contrat).

Côté recettes, les prévisions ne montrent pas d'augmentation.

EN INVESTISSEMENT, Il convient de souligner la montée en charge liée à la mise en œuvre notamment de la programmation de travaux rattachés aux compétences développement économique, GEMAPI, assainissement et du Programme Local de l'Habitat.

Le soutien aux communes membres demeure une priorité.

UN CADRE FIXE

Les principaux indicateurs communautaires :

- Contenir les charges à caractère général ;
- Evolution de la masse salariale nette inférieure à 1,5 % ;
- Maintien d'une épargne nette positive d'au moins 2,5 M€ pour limiter le recours à l'emprunt ;
- Evolution de l'endettement d'environ 1 M€ (hors budgets annexes) ;
- Maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 6 années de capacité d'autofinancement brut ;
- Maintien d'un taux de subventionnement des projets d'aménagement et d'équipement supérieur à 30 % avec un travail approfondi sur les mesures d'accompagnement de France Relance ;
- Instauration progressive de la taxe GEMAPI ;

GRANDS EQUILIBRES

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	6 113 052,00	75 - Autres produits de gestion courante	19 100,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 678 585,00	77 - Produits exceptionnels	30 750,00
014 - Atténuations de produits	14 610 600,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 253 400,00
022 - Dépenses imprévues	10 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 617,00
023 - Virement à la section d'investissement	538 267,00	73 - Impôts et taxes	32 215 799,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 451 389,00	74 - Dotations et participations	10 401 807,00
65 - Autres charges de gestion courante	7 658 050,00		
66 - Charges financières	294 630,00		
67 - Charges exceptionnelles	180 800,00		
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	504 100,00		
TOTAL	45 039 473,00	TOTAL	45 039 473,00

GRANDS EQUILIBRES

Dépenses de fonctionnement prévisionnelles

En raison de la crise sanitaire, l'année 2020 a été marquée par des dépenses-opérations partiellement réalisées (exemple : diminution des factures de fluides) voire non exécutées (exemple : animations culturelles).
Des dépenses nouvelles ont aussi impacté le budget 2020 et impacteront 2021 (exemple : déploiement des EPI).

Les orientations 2021 sont en diminution par rapport au budget primitif 2020 et en augmentation par rapport au réalisé 2020.

Les principales variations résultent :

- La hausse des contributions aux syndicats de déchets.
- Des dépenses obligatoires (révisions annuelles des marchés, contributions).
- Du versement de la DSC à la ville centre signataire d'un contrat de ville.
- La mise en œuvre des actions du PLH.
- Des dépenses qui s'ajusteront en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Notons, une première provision garantissant le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Zones Sud de 500 K€ (écriture semi budgétaire).

BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Focus sur le chapitre 65

Ces dépenses de gestion courante comprennent principalement les contributions aux différents syndicats (Déchets, Rivières), le contingent SDIS, les subventions aux associations intervenant dans les champs économique et de la politique de la ville.

Les principales augmentations résultent de l'augmentation des contributions aux syndicats de déchets avec l'augmentation du coût de traitement des déchets. En effet, la situation de monopole de SUEZ sur le département de Vaucluse pour le traitement des ordures ménagères résiduelles a entraîné une augmentation importante des coûts pour les syndicats de traitement, répercutée en tout ou partie sur les participations communautaires aux SIRTOM et SIECEUTOM. Par ailleurs, la trajectoire d'augmentation de la TGAP appliquée au traitement des déchets votée dans la loi de finances 2019 aura pour conséquence une augmentation de 5 € par tonne traitée en 2021 (incinération et enfouissement).

DESCRIPTIF	2017	2018	2019	2020	2021
SDIS	1 920 767,00	1 924 956,00	1 977 632,00	1 984 761,00	2 008 140,00
SCOT	60 225,29	65 384,67	74 606,84	71 619,60	71 619,60
SIECEUTOM	1 813 059,37	2 113 393,53	2 415 400,29	2 607 068,77*	2 946 500,00**
SIRTOM	1 085 110,88	1 089 853,64	1 117 771,04	1 162 000,00	1 204 000,00
TOTAL	**4 879 162,54**	**5 193 587,84**	**5 585 410,17**	**5 825 449,37**	**6 230 259,60**

*la contribution comprend la participation de LMV au remboursement partiel de la dette constituée dans le cadre des aménagements du site du Grenouillet. À cela s'ajoute une participation au chap. 204 d'un montant de 40 657,13 €.

**En 2021, participation fixe de 2 820 000€ et participation liée au remboursement de l'emprunt 126 500€

BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DES CONTRIBUTIONS EN AUGMENTATION :

Les syndicats de rivière (chap. 65)

DESCRIPTIF	2018	2019	2020	2021
SMBS	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
SIRCC	64 663,58	68 200,68	41 658,02	42 000,00
SMAVD	44 102,06	44 253,05	44 089,93	52 211,00
TOTAL	**112 765,64**	**116 453,73**	**89 747,95**	**98 211,00**

DES DEPENSES LIEES A LA DELEGATION DE COMPETENCE (chap. 011) :

DESCRIPTIF	2020	2021
SIRCC	112 812,00	113 000,00
SMAVD	70 788,05	117 365,06
TOTAL	**183 600,05**	**230 365,06**

BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES PRINCIPALES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES/ETABLISSEMENTS PUBLICS

- Les subventions Politique de la ville : 271 500 €
- Les subventions aux partenaires de l'emploi et de l'insertion : 113 156 € (Initiative Terre de Vaucluse / 35K€ – Mission Locale / 78 156 €)
- Les subventions aux partenaires économiques : 62 051€ (Vaucluse Provence Attractivité - cotisation : 53 051 € - Luberon Entreprendre : 9000 €)
- Les subventions aux partenaires culturels : 134 000 € (La Gare : 100 000 € - la Garance : 34 000 €)
- La subvention à la crèche de Lauris 'la Marelle' : 105 000 €
- La subvention à l'office de tourisme 'Luberon Cœur de Provence' : aucun besoin
- La subvention à l'association Prévigrêle (retenue sur l'enveloppe Fonds de concours des communes) : 11 390,14€
- Les subventions versées aux écoles pour des actions environnementale : 2500 €

BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Focus sur les reversements de fiscalité (chapitre 014)

Ce poste de dépenses représente le tiers des dépenses réelles de fonctionnement. Il évolue essentiellement en fonction des transferts de compétences entre les communes membres et LMV et dans une moindre mesure avec les produits issus de la taxe de séjour.

Il est composé principalement de :

- l'attribution de compensation provisoire 2021
  les AC seront ajustées après l'approbation des rapports définitifs de la CLECT (GEMAPI, GEPU)
- Le reversement de la taxe de séjour
- Le FPIC

Focus sur la dette (chapitre 66)

Les montants des frais financiers sont en baisse en raison de la mobilisation tardive de l'emprunt de 2M€, contracté en décembre et dont la mobilisation ne traduira que des ICNE en 2021. par ailleurs, LMV se désendettera d'environ 1,1 M€.

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT : LA MASSE SALARIALE

Descriptif	2017	2018	2019	2020	2021
Frais de Personnel versés	11 608 605,17	12 035 508,39	12 165 856,25	12 521 312,79	12 678 585,00
Descriptif	2017	2018	2019	2020	2021
Frais de Personnel remboursés	222 829,42	328 602,45	290 033,02	475 776,67	418 100,00
Frais de Personnel Total	11 385 775,75	11 706 905,94	11 875 823,23	12 045 536,12	12 260 485,00

En matière de dépenses de personnel, les orientations budgétaires prévoient une évolution totale de la masse salariale de 1,3 % par rapport au réalisé 2020 en raison de :

1/ L'application de mesures règlementaires

- Evolution des traitements avec le coût du protocole PPCR (61 K€)
- Evolution du SMIC avec un taux horaire fixé à 10,25 €
- Evolution des charges patronales : Le taux AT-MP applicable pour les agents IRCANTEC passe de 1,29% à 1,41% en 2021
- Indemnités de fin de contrat qui concernent les contrats hors saisonniers d'une durée inférieure ou égale à un an (50 K€)

2/ Le Glissement Vieillesse Technicité

- 107 avancements d'échelon en 2021 pour un coût estimé à 44 200 €
- Avancements de grades (nouvelle procédure LDG) et 4 promotions internes en 2021 pour un coût de estimé à 13 000 €

3/ La Prime de fin d'année

- 80 agents bénéficient d'une PFA dont le montant total est évalué à 80 K€ (88 K€ en 2020). La diminution s'explique par le départ d'agents bénéficiaires de la PFA en 2020 ainsi que les départs prévus en 2021 (PFA proratisée au temps de présence).

4/ De l'effet année pleine des remplacements et recrutements intervenus en 2020 (exemple : pôle Eau)

5/ D'une reprise à la normale envisagée sur les équipements de loisir

6/ Du non remplacement systématique des agents quittant l'agglomération pour différentes raisons (retraite, disponibilité, mutation)

- Le différentiel entre les arrivées et les départs est négatif (-30 K€)

7/ de l'affectation de trois agents sur les budgets annexes assainissement et campings (94 K€)

La répartition par service de la masse salariale.

Les fonctionnaires représenteraient 10,2 M€, les contractuels 2,08 M€ et autres statuts 16 K€

SERVICE	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
Pôle Direction	551 127,95	568 780,45
Pôle Ressources	376 519,69	421 635,79
Pôle Petite enfance	5 088 898,98	5 304 112,11
Tourisme	285 202,57	250 739,65
Médiathèques	1 790 125,99	1 799 381,61
Piscines	650 967,09	635 142,56
Pôle Technique	1 253 537,76	1 287 559,19
Collecte	2 017 592,41	1 898 257,40
Pôle Ville-Habitat-Emploi	151 310,47	152 894,84
TOTAL	12 165 282,91	12 318 503,59

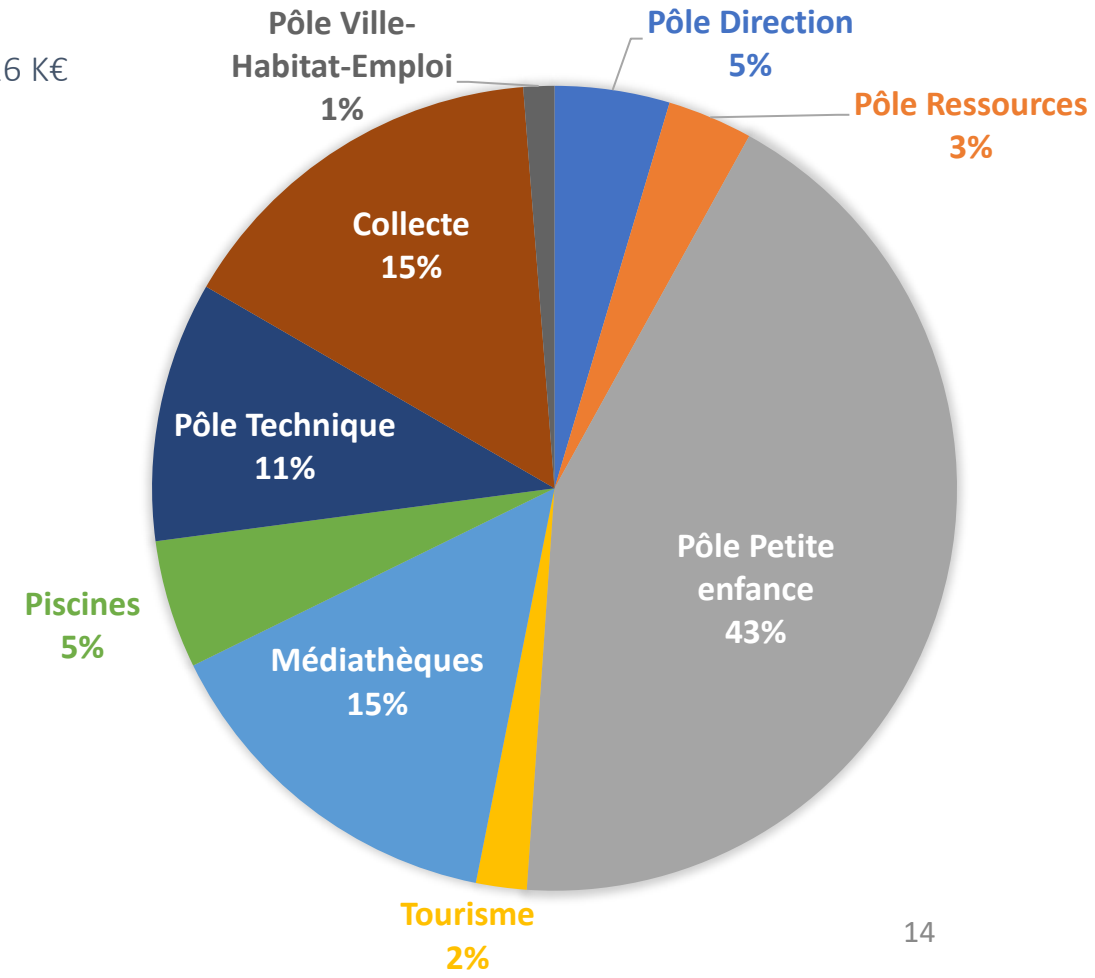

Focus sur la masse salariale 2021

Au sein du chapitre 012, nous retrouvons d'autres charges avec notamment les cotisations aux organismes (CNAS : 67 k€, médecine du travail : 28 k€) ainsi que les personnels extérieurs facturés par les collectivités d'origine ; sur ce dernier point, nous faisons référence aux mises à disposition entrantes (267 K€).

Ainsi, le chapitre est évalué à 12,68 M€.

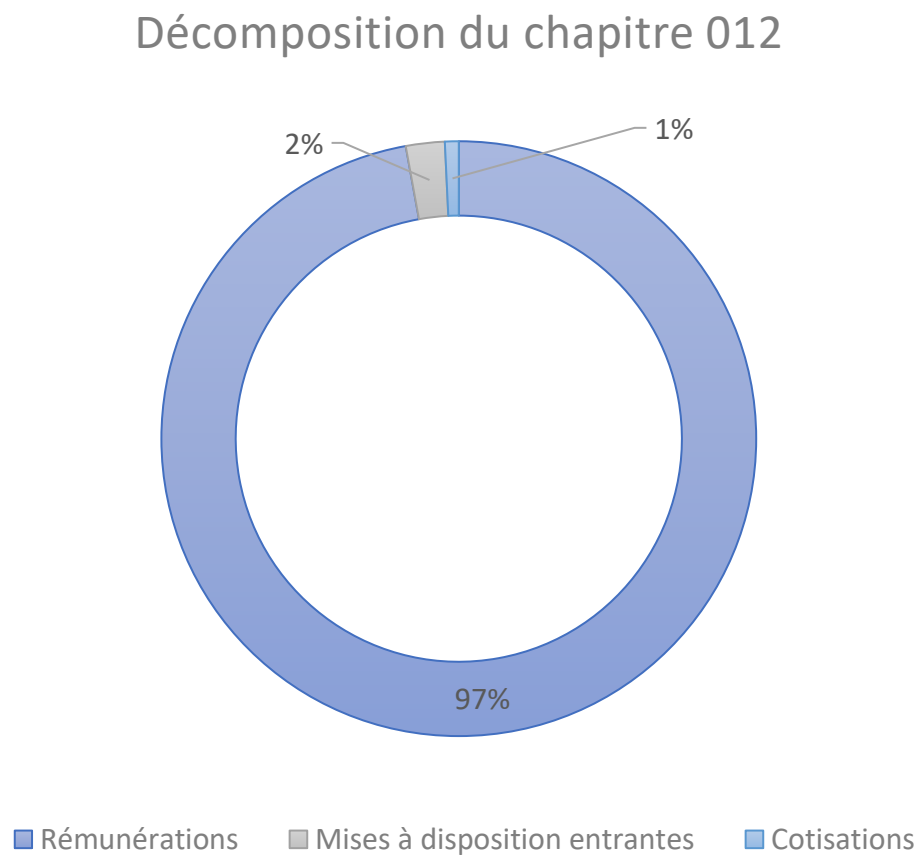

BUDGET PRINCIPAL – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fiscalité locale

La gestion des déchets est une préoccupation majeure de la Communauté d'agglomération. La mise en place du tri des déchets recyclables, la création d'un maillage de déchetteries, la dotation des habitants en composteurs individuels, sont autant d'actions menées en faveur de la diminution des quantités de déchets résiduels à traiter.

En 2021, LMV propose de voter un taux de TEOM unique permettant de couvrir les dépenses de fonctionnement du service de collecte et une harmonisation sur son territoire.

Besoin de financement (évaluation)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Hyp 1. Fonctionnement net avec dotations	8 493 000 €	8 793 000 €	9 093 000 €	9 393 000 €	9 693 000 €	9 993 000 €	10 293 000 €
Hyp 2. Fonctionnement net sans dotations avec DI	9 184 000 €	9 140 000 €	9 440 000 €	9 740 000 €	10 040 000 €	10 340 000 €	10 640 000 €

Maintien des taux actuels de contributions directes :

- Taxe d ’habitation :
Le taux de TH n’est plus voté jusqu’en 2023, année au cours de laquelle LMV retrouvera son pouvoir de taux sur cette taxe (pour les résidences secondaires) 8,40 % en 2020
- Taxe sur le foncier bâti : *0,80%*
- Taxe sur le foncier non bâti : *2,13%*
- CFE : *33,42%*

BUDGET PRINCIPAL – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fiscalité locale

La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises. Les taux additionnels sont calculés par la DDFIP à partir du produit fiscal global voté par la collectivité locale. La cotisation GEMAPI acquittée par chaque contribuable est fonction de la valeur locative de son bien et de son niveau de contribution aux diverses taxes (TH et/ou TFPB ou CFE).
Au regard du programme d'investissements lié à la compétence GEMAPI, l'instauration de la taxe GEMAPI est soumise au vote.
Il est proposé de déterminer un produit de 500 k€, inférieur au prévisionnel des dépenses d'investissement programmées avec les syndicats.

Prévisionnel par année	2021	2022	2023	2024
Montant des travaux programmés en €	1 111 710	986 500	1 398 500	1 150 000
Financement partiel par la taxe GEMAPI	500 000	Vote du produit annuel	Vote du produit annuel	Vote du produit annuel
Restant à charge LMV	611 710	-	-	-

GRANDS EQUILIBRES - INVESTISSEMENTS

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 617,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	538 267,00
041 - Opérations patrimoniales	358 000,00	024 - Produits des cessions d'immobilisations	305 300,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 106 925,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 451 389,00
20 - Immobilisations incorporelles	258 674,60	041 - Opérations patrimoniales	358 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	4 107 205,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 210 548,00
21 - Immobilisations corporelles	4 661 657,65	13 - Subventions d'investissement	3 594 281,68
23 - Immobilisations en cours	4 357 920,75	16 - Emprunts et dettes assimilées	6 222 014,32
		27 - Autres immobilisations financières	289 200,00
TOTAL	14 969 000,00	TOTAL	14 969 000,00

Dans un contexte de crise économique majeure et de croissance en berne, LMV souhaite maintenir le soutien apporté aux communes membres et en faveur du développement de son territoire.
Un effort conséquent en faveur de l'attractivité économique du territoire est poursuivi dans l'objectif de créer de l'emploi, de fixer de nouveaux habitants.

Les dépenses d'équipements demeurent importantes sur cet exercice budgétaire. LMV est investie de nombreuses politiques publiques.

Soutien aux communes membres

Soutien aux communes membres

Attributions de compensation : 13 338 200,00 €

Dotation de solidarité communautaire : 145 333 €

Elle est obligatoirement affectée aux communes concernées par les dispositifs du contrat de ville et son montant doit être au minimum fixé à 50 % de l'évolution des produits de la CFE et de la CVAE.

Impôts LMV	2019	2020 *	variation	50% de l'évolution	DSC 2021
Produit de la CFE	6 739 267	6 938 266	198 999	99 499,50	145 333
Produit de la CVAE	3 455 835	3 547 502	91 667	45 833,50	

** données extraites de l'état 1386 RC*

Fonds de concours aux communes : 1 500 000,00 €

Fonds de concours tourisme – budgets général et annexe transports

Budget : 1,8M€ entre 2020 et 2025 (300 k€/an)

Il vise à encourager les actions de :

- Préservation, restauration, et valorisation du patrimoine bâti, naturel et culturel.
- Création d'itinéraires cyclo touristiques, pédestres balisés et équipés : consignes, point cyclo (sanitaires, rack vélos).

Opération 1000 vélos – budget annexe transports

Budget de 330 k€ entre 2020 et 2025 (55 k€/an)

Conditions d'octroi :

Participation maximale de 30 % pour un montant plafonné à 300 € par vélo à assistance électrique.

SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

DISPOSITIF D'AIDE AUX DES COMMUNES MEMBRES – fonds de concours

Communes	Pop. Tot. 2021	Montant 2021	Prévigrêle 2021	TOTAL FDC 2021	FDC FONCT	FDC INVEST
Les Beaumettes	271	7 279	44	7 235		7 235
Cabrières d'Avignon	1 870	50 229	359	49 870		49 870
Cavaillon	26 611	714 786	4 788	709 998		709 998
Cheval-Blanc	4 369	117 354	1 080	116 274		116 274
Gordes	1 706	45 824	593	45 231		45 231
Lagnes	1 678	45 072	474	44 598	20 000	24 598
Lauris	3936	105 723	704	105 019	50 000	55 019
Lourmarin	1065	28 606	348	28 258		28 258
Maubec	1981	53 211	330	52 880		52 880
Mérindol	2184	58 663	411	58 253		58 253
Oppède	1331	35 751	406	35 345		35 345
Puget	805	21 623	134	21 489		21 489
Puyvert	831	22 321	340	21 981		21 981
Robion	4661	125 197	781	124 416	10 000	114 416
Taillades	1963	52 727	392	52 336		52 336
Vaugines	582	15 633	205	15 428		15 428
TOTAL 2021	55 844	1 500 000	11 390	1 488 610	80 000	1 408 610

SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

DISPOSITIF D'AIDE AUX DES COMMUNES MEMBRES – fonds de concours tourisme

		MODE PROJET - population 40%							MODE PROJET PROPOSE - montant selon label et strate							
Nom de la commune	Pop totale	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL €	TOTAL €
Beaumettes	258	**1 101**		1 101		1 101		3 302	10 000		10 000		10 000		30 000	33 302
Cabrières d'Avignon	1 853	**7 906**		7 906		7 906		23 717	20 000		20 000		20 000		60 000	83 717
Cavaillon*	27 075	**115 512**		115 512		115 512		346 535	40 000		40 000		40 000		120 000	466 535
Cheval-Blanc	4 351	**18 563**		18 563		18 563		55 689	20 000		20 000		20 000		60 000	115 689
Gordes*	1 809	**7 718**		7 718		7 718		23 154	40 000		40 000		40 000		120 000	143 154
Lagnes	1 667	**7 112**		7 112		7 112		21 336	20 000		20 000		20 000		60 000	81 336
Lauris	3 923	**16 737**		16 737		16 737		50 211	20 000		20 000		20 000		60 000	110 211
Lourmarin*	1 099	**4 689**		4 689		4 689		14 066	40 000		40 000		40 000		120 000	134 066
Maubec	1 978	**8 439**		8 439		8 439		25 317	20 000		20 000		20 000		60 000	85 317
Mérindol	2 120	**9 045**		9 045		9 045		27 134	20 000		20 000		20 000		60 000	87 134
Oppède*	1 360	**5 802**		5 802		5 802		17 407	40 000		40 000		40 000		120 000	137 407
Puget	790	**3 370**		3 370		3 370		10 111	10 000		10 000		10 000		30 000	40 111
Puyvert	831	**3 545**		3 545		3 545		10 636	10 000		10 000		10 000		30 000	40 636
Robion	4 603	**19 638**		19 638		19 638		58 914	20 000		20 000		20 000		60 000	118 914
Taillades	1 949	**8 315**		8 315		8 315		24 945	20 000		20 000		20 000		60 000	84 945
Vaugines	588	**2 509**		2 509		2 509		7 526	10 000		10 000		10 000		30 000	37 526
Total	56 254	**240 000**		240 000		240 000		720 000	360 000		360 000		360 000		1 080 000	1 800 000

*communes avec label 'plus beau village de France' – 'site patrimonial remarquable' et ville centre

Formule de calcul sur 6 ans : population 40 % + 30 k€ (communes de moins de 1000 habitants) ou 60 k€ (autres communes) ou 120 k€ (communes*)

Niveau d’épargne
Etat de la dette

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT : stabilité de l'épargne

DESCRIPTIF	2017	2018	2019	2020	2021
RECETTES FONCTIONNEMENT	28 130 557,28	29 285 955,47	29 939 955,54	30 389 828,74	30 310 256,00
DEPENSES FONCTIONNEMENT	23 443 607,22	24 411 070,86	25 386 970,24	25 457 855,78	26 756 417,00
CAF BRUTE	4 686 950,06	4 874 884,61	4 552 985,30	4 931 972,96	3 553 839,00
REMBOURSEMENT CAPITAL	1 385 877,80	1 258 198,56	1 348 122,98	1 138 891,63	1 103 325,00
CAF NETTE	3 301 072,26	3 616 686,05	3 204 862,32	3 793 081,33	2 450 514,00

CRD dette au 31-12-2021 = 13 409 408,02 € (14 511 453,61 € en 2020)
Remboursement en capital 2021 : 1 102 045,59 € (1 138 891,63€ en 2020)

- **L'épargne brute est en diminution** et atteint 3,55 M€ après constations des provisions. Après remboursement du capital de la dette, **l'épargne nette est de 2,45 M€,** ce qui permet de financer l'investissement récurrent et les opérations programmées.

- **Capacité de désendettement : 3,8 ans sur le budget général. Si l'on intègre l'encours de la dette des budgets annexes, la capacité de désendettement est de 6 ans.**

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement
L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette
L'Épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement après avoir intégré l'amortissement du capital de la dette. Il s'agit de la capacité d'autofinancement nette.
Capacité de désendettement : encours de la dette/épargne brute

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

BUDGET PRINCIPAL - NIVEAU D'ENDETTEMENT MAITRISE

ELÉMENTS DE SYNTHÈSE	2017	2018	2019	2020	2021
Dette globale au 31/12/N	15 131 451 €	15 881 763 €	15 650 345 €	14 511 454 €	13 409 408 €
Taux moyen	2,30%	2,19 %	2,13 %	2,12 %	2,12 %
Durée résiduelle moyenne	17,83 ans	17,58 ans	17,16 ans	16,58 ans	16 ans
Durée de vie moyenne	9,58 ans	9,33 ans	9,16 ans	8,83 ans	8,5 ans

ELEMENT DE STRATEGIE FINANCIERE

BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES – Structure de la dette

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	16 861 276 €	53,25%	2,07%
Variable couvert	220 000 €	0,69%	0,14%
Variable	11 574 280 €	36,55%	0,43%
Livret A	1 080 000 €	3,41%	1,50%
Barrière	1 930 578 €	6,10%	4,45%
Ensemble des risques	31 666 134 €	100,00%	1,58%
État généré au 31/12/2020			

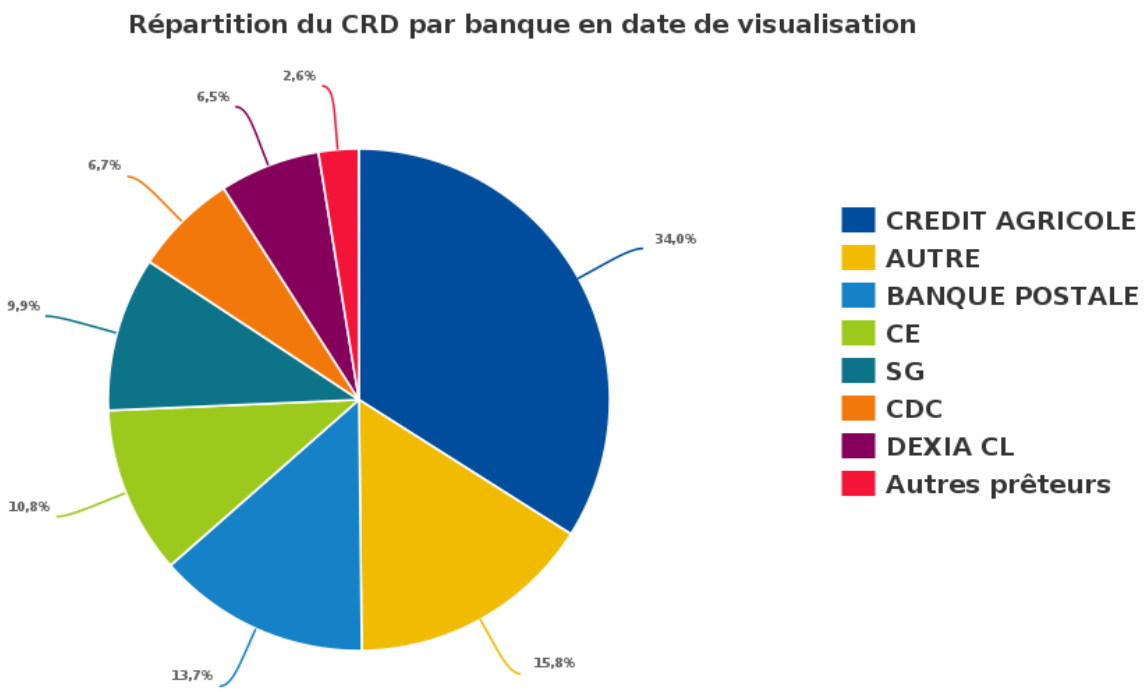

© Finance Active

EXERCICE BUDGETAIRE 2021
Budgets annexes

Les balances présentées retracent les grands équilibres budgétaires sans la reprise des résultats antérieurs et les restes à réaliser.

Vote du budget 2021

Budget Primitif 2021 du budget annexe « Transports »

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	950 693,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	50 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	88 367,00	73 - Produits issus de la fiscalité	1 554 504,00
014 - Atténuations de produits	30 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 200,00
022 - Dépenses imprévues	10 000,00		
023 - Virement à la section d'investissement	257 804,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 930,00		
65 - Autres charges de gestion courante	157 000,00		
66 - Charges financières	2 910,00		
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00		
TOTAL	1 611 704,00	TOTAL	1 611 704,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 200,00	021 - Virement de la section d'exploitation	257 804,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 930,00
20 - Immobilisations incorporelles	144 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	55 000,00
21 - Immobilisations corporelles	125 916,00	13 - Subventions d'investissement	143 250,00
23 - Immobilisations en cours	276 868,00		
TOTAL	565 984,00	TOTAL	565 984,00

Focus sur le non assujettissement à la TVA du budget annexe transports

L'activité de transports de personnes est considérée par l'article 256 B du CGI comme une activité économique assujettie à la TVA dès lors qu'elle est exercée à titre onéreux. Ce caractère onéreux est caractérisé par le lien direct entre le service rendu et la contre-valeur reçue **qui ne doit pas être modique ou symbolique**.

La Cour de Justice Européenne, dans plusieurs arrêts, a fixé les limites entre une prestation rendue à titre onéreux et une prestation qui ne l'est pas. Cette limite en-deçà de laquelle la prestation est considérée comme n'étant pas onéreuse en raison du caractère modique de la contre-valeur a ainsi été fixée à 10 % du cout de revient du service.
Les recettes de tickets de LMV Agglomération se situant en-deçà des 10 % du coût de revient du service de transports (entre 50 et 60 000 €) pour un coût de service approchant les 1 M€, la collectivité a la possibilité de revenir sur cet assujettissement et de demander à l'administration fiscale de placer le budget annexe transports hors champs de la TVA avec effet rétroactif au 1er janvier 2017 (sous réserve d'acceptation). Il en résultera des déclarations de régularisation qui auront pour effet de reverser la TVA déduite auprès de l'administration fiscale mais qui, dans un second temps, permettront à la collectivité de récupérer le remboursement de la totalité de la TVA payée sur ses dépenses d'investissement.

SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

DISPOSITIF D'AIDE AUX DES COMMUNES MEMBRES – dispositif aide à l'acquisition VAE

	MODE EGALITAIRE PONDERE	
Nom de la commune	Nombre de vélo par an	Nombre de vélo sur mandat
Beaumettes	5	30
Cabrières d'Avignon	5	30
Cavaillon	60	360
Cheval-Blanc	15	90
Gordes	10	60
Lagnes	5	30
Lauris	15	90
Lourmarin	5	30
Maubec	10	60
Mérindol	10	60
Oppède	5	30
Puget	5	30
Puyvert	5	30
Robion	15	90
Taillades	10	60
Vaugines	5	30
Total	185	1110

Vote du budget 2021

Budget Primitif 2021 du budget annexe « Campings »

Après une année difficile, les recettes issues des séjours sont revues à la hausse par rapport à l'exécuté 2020. Une subvention d'équilibre du budget général d'un montant de 71 530 € sera soumise au vote du conseil communautaire.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	86 071,00	013 - Atténuations de charges	0,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	112 099,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 900,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 440,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	155 280,00
65 - Autres charges de gestion courante	9 050,00	74 - Subventions d'exploitation	71 530,00
66 - Charges financières	2 820,00	75 - Autres produits de gestion courante	7 800,00
67 - Charges exceptionnelles	2 030,00	77 - Produits exceptionnels	0,00
TOTAL	309 510,00	TOTAL	309 510,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 900,00	13 - Subventions d'investissement	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 100,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 440,00
21 - Immobilisations corporelles	12 440,00		
TOTAL	97 440,00	TOTAL	97 440,00

Vote du budget 2021

Budget Primitif 2021 du budget annexe « Eau Potable »

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	35 560,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 150,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 950,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	119 500,00
022 - Dépenses imprévues	10 000,00		
023 - Virement à la section d'investissement	2 020,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 380,00		
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00		
66 - Charges financières	8 940,00		
67 - Charges exceptionnelles	1 800,00		
TOTAL	140 650,00	TOTAL	140 650,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 150,00	021 - Virement de la section d'exploitation	2 020,00
041 - Opérations patrimoniales	59 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 380,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	37 600,00	041 - Opérations patrimoniales	59 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	36 215,00	13 - Subventions d'investissement	41 559,00
21 - Immobilisations corporelles	7 216,00		
23 - Immobilisations en cours	6 778,00		
TOTAL	167 959,00	TOTAL	167 959,00

Vote du budget 2021

Budget Primitif 2021 du budget annexe « Assainissement Collectif »

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général (dont 171 k€ de redevance aide à la performance épuratoire)	257 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	629 220,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	161 466,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	2 040 000,00
022 - Dépenses imprévues	10 000,00	74 - Subventions d'exploitation	34 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 115 100,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	991 000,00		
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00		
66 - Charges financières	136 654,00		
67 - Charges exceptionnelles	31 000,00		
TOTAL	2 703 220,00	TOTAL	2 703 220,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	629 220,00	021 - Virement de la section d'exploitation	1 115 100,00
041 - Opérations patrimoniales	361 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	991 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	397 700,00	041 - Opérations patrimoniales	361 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	324 322,67	10 - Dotations, fonds divers et réserves	700 000,00
21 - Immobilisations corporelles	225 696,82	13 - Subventions d'investissement	530 662,51
23 - Immobilisations en cours	3 488 358,25	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 728 535,23
TOTAL	5 426 297,74	TOTAL	5 426 297,74

Vote du budget 2021

Budget Primitif 2021 du budget annexe « Assainissement non collectif »

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	3 560,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	32 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	46 600,00	74 - Subventions d'exploitation	18 660,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00		
TOTAL	51 160,00	TOTAL	51 160,00

4 communes sont concernées : Cavaillon, Robion, Lourmarin et Vaugines.

- Robion : présence d'une délégation de service public, le délégataire se rémunère sur la redevance (aucune dépense à prévoir).
- Cavaillon et Lourmarin : le service est effectué en régie.
- Vaugines : prestation de service avec un bureau d'études.

Le budget annexe assainissement non collectif retrace des dépenses de fonctionnement constatées dans le cadre du suivi des installations d'assainissement autonome.

Un travail sur l'harmonisation des tarifications sera proposé sur ce nouvel exercice.

Vote du budget 2021

Budget Primitif 2021 du budget annexe « ZAE Zones Sud»

Ce budget retrace notamment une cession de terrains à l'aménageur IDEC d'un montant de 2,5 M€, le versement du solde des acquisitions foncières à la SNC La Paz (4,8 M€) ainsi que la mobilisation d'une fraction de l'emprunt souscrit en 2019 (1,9 M€).

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	51 900,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 167 800,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 051 100,00	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	108 000,00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	108 000,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 873 000,00
66 - Charges financières	106 500,00	77 - Produits exceptionnels	168 700,00
TOTAL	11 317 500,00	TOTAL	11 317 500,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 167 800,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 051 100,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 824 200,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 940 900,00
TOTAL	12 992 000,00	TOTAL	12 992 000,00

Budget Primitif 2021 du budget annexe « ZAE Les Vergers – Le Midi »

Ce budget retrace notamment les trois cessions foncières du quartier Le Midi délibérées en décembre 2020 (358 k€).

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	22 500,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	358 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	100,00	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	847 300,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	618 100,00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 000,00		
TOTAL	872 900,00	TOTAL	979 100,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	618 100,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	847 300,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	229 200,00		
TOTAL	847 300,00	TOTAL	847 300,00

Autorisations de programme Et d’engagement

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT et DE PROGRAMME

Un instrument de pilotage et financier

Les **autorisations d'engagement** (AE) constituent "la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées". Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'État. Les autorisations d'engagement sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent s'étaler sur plusieurs années.

Instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP favorise une gestion pluriannuelle des investissements en rendant plus aisé le suivi de la réalisation des programmes : elle accroît la lisibilité budgétaire, permet de diminuer les reports de crédits - RAR, aide à mieux planifier les procédures administratives.

Par son caractère programmatique, elle donne une vision plus globale de la politique d'investissement, facilitant la cohérence des choix et les arbitrages politiques. Sa mise en place nécessite rigueur et volonté de transparence.

AP/CP et AE

Un instrument de pilotage et financier

AP/CP									
DESCRIPTIF	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Crèche Bournissac	1305,00	360,00	454 090,90	774 976,00					1 230 731,90
Piscine Roudière	401 102,27	4 303 981,87	391 811,42	3 641,69					5 100 537,25
Requalification du Puits des Gavottes			10 405,20	1 452 040,12					1 462 445,32
Office de tourisme			68 285,00	217 316,00	183 036,00				468 637,00
PLH INVESTISSEMENT				125 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	175 000,00	675 000,00
AE/CP									
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Acquisitions Foncières zone sud	1 123 004,00	9 698 301,21	481 165,00						11 302 470,21
PLH FONCTIONNEMENT				29 800,00	44 800,00	59 800,00	14 800,00	14 800,00	164 000,00

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Réhabilitation de la piscine Roudière - ACTUALISATION

		EXERCICES / CREDITS DE PAIEMENT				
		2018	2019	2020	2021	TOTAUX
AP 413-ROUD : Réhabilitation Piscine Roudière	**DEPENSES**	**401 102,27 €**	**4 303 981,87 €**	**391 811,42 €**	**3 641,69 €**	**5 100 537,25 €**
	Etudes (MO + CT + SPS…)	248 031,21 €	185 874,01 €	7 128,05 €		441 033,27 €
	Travaux	153 071,06 €	4 061 856,81 €	366 498,56 €	3 641,69 €	4 585 068,12 €
	Mobiliers		56 251,05 €	18 184,81 €		74 435,86 €
	RECETTES	**401 102,27 €**	**4 303 981,87 €**	**391 811,42 €**	**3 641,69 €**	**5 100 537,25 €**
	FCTVA	65 796,82 €	706 025,19 €	64 257,07 €		836 079,08 €
	CRET 1(Région)				825 954,00	825 954,00 €
	DETR		120 008,00		30 092,00	150 100,00 €
	DSIL (Etat)	8 954,61	48 444,44		121 693,15	179 092,20 €
	Contractualisation (CD 84)		160 232,36	339 767,64		500 000,00 €
	Emprunt / Autofinancement	326 350,84 €	3 269 271,88 €	-12 213,29 €	-974 097,46 €	2 609 311,97 €

Construit au début des années 70, le bassin couvert Roudière a fait peau neuve avec de nouveaux aménagements de près de 1500 M² répondant aux besoins des usagers. Notons la création d'un second bassin de 125 M² voué à l'apprentissage de la natation. L'équipement est ouvert au public depuis septembre 2019.

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Création de la Crèche Bournissac - ACTUALISATION

		EXERCICES / CREDITS DE PAIEMENT				
		2018	2019	2020	2021	TOTAUX
AP 64-BOUR : Crèche BOURNISSAC	**DEPENSES**	**1 305,00 €**	**360,00 €**	**454 090,90 €**	**774 976,00 €**	**1 230 731,90 €**
	VEFA Les SENIORIALES			438 254,50 €	339 600,00 €	777 854,50 €
	Etudes	1 305,00 €	360,00 €	15 836,40 €	22 776,00 €	40 277,40 €
	Travaux				372 600,00 €	372 600,00 €
	Mobilier				40 000,00 €	40 000,00 €
	RECETTES	**1 305,00 €**	**360,00 €**	**454 090,90 €**	**774 976,00 €**	**1 230 731,90 €**
	subvention CAF				396 000,00 €	396 000,00 €
	FCTVA	214,02 €	59,04 €	74 470,91 €	127 096,06 €	201 840,03 €
	Emprunt / Autofinancement	1 090,98 €	300,96 €	379 619,99 €	251 879,94 €	632 891,87 €

Dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) d'un montant de 629 k€ HT, la crèche, d'une capacité de 30 places, aura une surface de plancher d'environ 415 m², un jardin privatif avec une terrasse d'environ 131 m² et neuf places de stationnements extérieurs pour véhicules légers.

La livraison est prévue en 2021.

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Requalification du Chemin du Puits des Gavottes - ACTUALISATION

Voirie d'intérêt communautaire desservant la ZAE du Puits des Gavottes Nord et deux déchetteries, le projet de requalification du Chemin du Puits des Gavottes qui longe la véloroute du Calavon prévoit le réaménagement complet de l'infrastructure existante avec reprise des réseaux et créations d'espaces verts.

		EXERCICES/CREDIT DE PAIEMENT		
		2020	2021	TOTAUX
AP 822-GAVOTTES : Aménagement chemin du Puits des Gavottes	**DEPENSES**	**10 405,20 €**	**1 452 040,12 €**	**1 462 445,32 €**
	Etudes	10 405,20 €	0	10 405,20 €
	Travaux	0,00 €	1 452 040,12 €	1 452 040,12 €
	RECETTES	**10 405,20 €**	**1 452 040,12 €**	**1 462 445,32 €**
	FCTVA	1 706,45 €	238 134,58 €	239 841,03 €
	Subvention Région		381 250,00 €	381 250,00 €
	Emprunt / Autofinancement	8 698,75 €	832 655,54 €	841 354,29 €

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Travaux d'agrandissement et de modernisation de l'Office de Tourisme Intercommunal - ACTUALISATION

	EXERCICES / CREDITS DE PAIEMENT				
		2020	2021	2022	TOTAUX
AP 95-OTI : Réhabilitation OTI	DEPENSES	68 285,00 €	217 316,00 €	183 036,00 €	468 637,00 €
	Etudes et maîtrise d'œuvre	19 325,00 €	39 736,00 €	15 456,00 €	74 517,00 €
	Travaux + PAC	48 960,00 €	177 580,00 €	167 580,00 €	394 120,00 €
	RECETTES	68 285,00 €	217 316,00 €	183 036,00 €	468 637,00 €
	FCTVA	11 198,74 €	35 639,82 €	30 017,90 €	76 856,47 €
	Subvention Région		0,00 €	152 500,00 €	152 500,00 €
	Emprunt / Autofinancement	57 086,26 €	181 676,18 €	518,10 €	239 280,53 €

D'une architecture contemporaine, l'Office de Tourisme a été construit en 1992. Il se développe sur environ 270 m² au rez-de-chaussée et seulement 32 m² à l'étage + 180 m² de terrasse.

Les travaux intérieurs concernent la totalité de l'étage afin d'aménager 5 bureaux et une salle de réunion (130 M²).

La façade existante sera nettoyée et celle de l'extension traitée en trespa.

Début des travaux septembre 2021.

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Programme Local de l'Habitat – NOUVELLE AP

DESCRIPTIF	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
DEPENSES	125 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	175 000,00	675 000,00
PIG	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00	300 000,00
OPAH-RU	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	375 000,00
RECETTES	125 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	175 000,00	675 000,00
AUTOFINANCEMENT	125 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	175 000,00	675 000,00

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

1 AE actualisée : Zones sud – budget annexe - CLOTURE

EXERCICES / CREDITS DE PAIEMENT HT								
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAUX
DEPENSES	**1 123 004,00 €**	**9 698 301,21 €**	**481 165,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**11 302 470,21 €**
Acquisition Immochan	0,00 €	9 167 201,00 €	481 165,00 €					9 648 366,00 €
Frais notariés Immochan (estimatif)		121 500,00 €	0,00 €					121 500,00 €
Acquisition Cibrario / Grand	643 820,00 €							643 820,00 €
Acqusition Arles Invest	73 324,00 €							73 324,00 €
Acquisition AUDIBERT	400 000,00 €							400 000,00 €
Acquisitions antérieures (AT 564 + AT 309)		400 000,00 €						400 000,00 €
Frais notariés (AT564; AT309; AV51; AV157)		9 600,21 €						9 600,21 €
Acquisition AT 347 (CD84)		0,00 €	0,00 €					0,00 €
Frais de notaires parcelles sous négo		0,00 €	0,00 €					0,00 €
Frais de géomètre	5 860,00 €							5 860,00 €
RECETTES	**1 123 004,00 €**	**9 698 301,21 €**	**481 165,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**11 302 470,21 €**
Retrocession BP				373 000,00 €				373 000,00 €
Concessionnaire	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500 000,00 €	1 674 312,50 €	2 837 156,25 €	2 837 156,25 €	11 348 625,00 €
Crédit de trésorerie	-376 996,00 €	9 698 301,21 €	481 165,00 €	-2 873 000,00 €	-1 674 312,50 €	-2 837 156,25 €	-2 837 156,25 €	-419 154,79 €

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Programme Local de l'Habitat – NOUVELLE AE

Descriptif	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
POPAC	15 000,00	30 000,00	45 000,00			90 000,00
Plateforme énergétique	9 800,00	9 800,00	9 800,00	9 800,00	9 800,00	49 000,00
Guichet de l'Habitat (permanences)	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	25 000,00
TOTAL AE/CP	29 800,00	44 800,00	59 800,00	14 800,00	14 800,00	164 000,00